

Négociation nationale

Statu quo pour les profs et leurs élèves

Québec, le 27 mars 2023. – À la suite du nouveau dépôt patronal présenté ce matin, dans le cadre de la négociation de la convention collective nationale, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) constate que les « avancées significatives » dont se targue le gouvernement de François Legault ne concernent pas les profs et leurs élèves, privilégiant ainsi le statu quo. Les aides à classe, annoncées lors du premier dépôt en décembre 2022, s'avèrent être la même solution miracle à la lourdeur de la tâche enseignante. De plus, le gouvernement Legault présente la même offre salariale qui ne permet toujours pas aux enseignantes et enseignants d'atteindre la moyenne canadienne. Elle ose même recycler les gains salariaux de la dernière négociation nationale en gains dans la négociation actuelle afin ne pas combler le rattrapage salarial entamé par le gouvernement Legault lors de la dernière négociation.

Par ailleurs, sous prétexte de vouloir produire des effets concrets à brève échéance, le gouvernement Legault ne peut s'attendre à des avancées significatives grâce à ce coup de baguette magique. « Personne ne souhaite plus que les enseignantes et enseignants de réparer le réseau des écoles publiques du Québec afin que les élèves, jeunes et adultes, puissent atteindre leur plein potentiel, et que les profs puissent enseigner dans des conditions décentes. Mais il faut être lucide, responsable et réaliste : les problèmes qui accablent le réseau des écoles publiques du Québec sont l'accumulation de décennies de mauvaises décisions de gestion et d'un sous-financement chronique qui vient à peine d'être résorbé. Le gouvernement Legault ne peut s'attendre à ce qu'une seule mesure, les aides à la classe, vienne pallier toutes les lacunes du réseau et stopper l'hémorragie du personnel enseignant, et ce, d'ici l'automne 2023 », déclare Mélanie Hubert, présidente de la FAE.

Pourtant, en proposant une aide à la classe, le gouvernement admet que la classe ordinaire est devenue problématique au fil des décennies. Bien que la FAE salue la décision du gouvernement de François Legault de rapatrier les discussions concernant ces aides aux tables de négociation, elle met en garde la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, ainsi que le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, quant aux effets miracles de ces aides à la classe : celles-ci ne suffiront pas à alléger la tâche enseignante et à maintenir les enseignantes en classe, mais surtout, ne permettront pas aux élèves en difficulté d'obtenir les services professionnels spécialisés dont elles et ils ont besoin. Pourtant, tous méritent qu'on prenne le temps de bien faire les choses.

Les aides à la classe, dont un projet pilote est en cours dans les écoles primaires depuis la rentrée scolaire 2022 et qui se poursuivra dans 200 classes lors de la prochaine rentrée en 2023, peuvent sembler une bonne idée. En effet, elles peuvent, dans certains cas, réduire la charge mentale des enseignantes et enseignants grâce aux tâches non professionnelles qu'elles accomplissent. Mais ce type d'aide demande aussi une grande coordination entre les personnes concernées, ce qui nécessite du temps. De plus, cette solution d'appoint exclut les écoles secondaires. Ainsi, à l'heure actuelle, la tâche enseignante continue d'être lourde.

La classe ordinaire : désormais un frein à l'apprentissage

« Les enseignantes et enseignants, notamment celles et ceux qui désertent la profession, le répètent depuis de nombreuses années : le principal enjeu qui mine le réseau des écoles

publiques est la composition de la classe. Il y a 15 ans, on pouvait encore se demander si la classe ordinaire était le meilleur service à offrir à l'élève en lui apportant des services professionnels complémentaires. Mais la classe ordinaire n'existe plus et elle est devenue un frein à l'apprentissage pour l'ensemble des élèves. Nous devons prendre le temps d'identifier, conjointement avec le gouvernement, des mesures structurantes à ce problème récurrent. C'est pourquoi cette proposition ne peut disposer des demandes de la FAE concernant l'allègement de la tâche », souligne Mélanie Hubert, présidente de la FAE.

La FAE s'attend donc à un prochain dépôt sectoriel comportant de réelles avancées ainsi qu'à une hausse des disponibilités de la partie patronale et une accélération des rencontres. « Des milliers d'enseignantes et enseignants attendent impatiemment les propositions du gouvernement pour décider s'ils demeureront en poste ou non. Le gouvernement souhaite faire les choses rapidement. Ce qui prime pour la FAE, c'est de bien faire les choses. Espérons que nous trouverons un terrain commun qui sera profitable à toutes et à tous! Cette négociation sera déterminante pour l'avenir de la profession », conclut Mme Hubert.

À propos de la FAE

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 60 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire de l'École Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 2 600 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de Laval, de l'Outaouais, des Laurentides, de l'Estrie et de la Montérégie, où se situent les quatre plus grands pôles urbains du Québec.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications
mj.nantel@lafae.qc.ca | 514 709-7763